

**COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AEROPORT DE BORDEAUX MERIGNAC**

**Réunion du 27 juin 2007
A la Préfecture**

Etaient présents

M. François PENY – <i>Secrétaire Général Préfecture 33</i>	M. Serge KOROBOFF – <i>SSBA/SO</i>
Mme. Françoise PIREYRE – <i>Bureau Environnement Préfecture 33</i>	M. Gérard PEYRET – <i>SSBA/SO</i>
Mme. Patricia LOUIN – <i>DAC/SO DSR</i>	M. André DIEZ – <i>CGC CRNA/SO</i>
M. Christophe MORNON – <i>DAC/SO DSR</i>	Mme Dorothea MOREAU – <i>SEPANSO</i>
Mme. Béatrice ARTIGLIERI – <i>DAC/SO DSR</i>	M. Didier JOURDAIN – <i>SEPANSO</i>
M. Pascal PERSONNE – <i>SADBM</i>	M. Michel CLEMENT – <i>ACNS St Médard</i>
M. Eymeric LACOSTE – <i>SADBM</i>	M. Dominique LESTYNEK – <i>Fédération des syndicats de quartiers de Pessac</i>
M. Henri-Marc DUPUIS – <i>SADBM</i>	M. Daniel MARIE-ANNE – <i>Fédération des syndicats de quartiers de Pessac</i>
M. Pascal HOUBRE – <i>SADBM</i>	
M. Patrick THIEBAUGEORGES – <i>Air France</i>	
Mme Sophie LAFOSSE – <i>Air France</i>	
M. Claude CASTERA – <i>Dassault Aviation</i>	
M. Jacky LOUBRIE – <i>Mairie de Saint Jean d'Ilac</i>	Excusée :
Mme Florence BARADAT – <i>Mairie de St Médard</i>	Mme Régine Marchand - <i>Conseil Régional</i>
M. Daniel DOUGADOS – <i>Mairie d'Eysines</i>	
M. Claude BAUDRY – <i>Mairie de Mérignac</i>	
Cne Alexis PAKHOMOFF – <i>BA 106</i>	

M. PENY accueille les membres de la CCE et ouvre la séance.

Après rappel de l'ordre du jour, M. PENY donne la parole successivement à Mme LOUIN et à M. PERSONNE.

Mme LOUIN indique que M. ASSAILLY a été appelé à de nouvelles fonctions au sein de la DGAC et qu'il a été remplacé par Mme Alice Anne MEDARD qui ne peut être présente à la réunion.

M. PERSONNE présente la Société Anonyme Aéroport de Bordeaux Mérignac.

Cette création résulte des dispositions d'un texte de loi d'avril 2005 qui permet à 12 grands aéroports français de passer d'un statut de concession dévolu aux chambres de commerces à une concession accordée à des sociétés anonymes. C'est par avenant de prolongation, signé le 2 mai, que la concession aéroportuaire a été

accordée par l'État à la société anonyme Aéroport de Bordeaux Mérignac, société constituée le 20 avril 2007. La concession porte sur une durée de 30 ans. La gouvernance est assurée par un Conseil de Surveillance de 17 membres et un Directoire de 5 membres.

Par ailleurs, il ajoute que M. LACOSTE participe à sa dernière CCE puisqu'il va prochainement prendre sa retraite et c'est M. HOUBRE, ici présent, qui le remplacera.

1. CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2007-2009)

Le projet de charte ayant été adressé à tous les membres de la Commission, M. LACOSTE passe en revue rapidement l'ensemble des thèmes et mesures. M. PENY propose d'ouvrir la discussion à la fin de chaque thème.

Présentation de M. LACOSTE

Suivant l'avis de la CCE qui s'est réunie à l'Aéroport le 20 décembre 2006, ce projet de Charte se décompose en trois parties :

- le développement économique
- la concertation entre les acteurs
- le respect de l'environnement

Les mesures inscrites proviennent de quatre sources :

- 1° les mesures de la Charte 2002 / 2006 reconduites à la demande de la CCE
- 2° les propositions discutées lors des 4 réunions de préparation fin 2006
- 3° les contributions écrites de certains membres de la CCE
- 4° l'audit environnemental que la CCIB vient de faire réaliser sur l'Aéroport

1ère partie : Développement économique

Impact économique

Mesure 1 : Promouvoir la dimension économique de l'Aéroport

Mieux faire connaître l'impact économique de l'Aéroport en réalisant et diffusant un document sur son rayonnement économique local et régional.

Echéance : 2007

Responsable : SADBM

Mesure 2 : Faire connaître les offres d'emplois de la plate-forme aéroportuaire

Mettre en place avec les partenaires un système permettant de diffuser aux mairies les offres d'emplois des entreprises de la plate-forme aéroportuaire.

Echéance : 2008

Responsables : SADBM, partenaires

Aménagement du territoire

Mesure 3 : Contribuer à faciliter l'accès à l'Aéroport par les transports en commun

Convaincre les acteurs concernés de promouvoir et développer une desserte cadencée d'autobus entre l'Aéroport et le réseau tramway, dès la 2^o phase de réalisation

Echéance : 2007

Responsables : SADBM, partenaires économiques

Mesure 4 : Agir en faveur du prolongement du réseau tramway jusqu'à l'Aéroport

Convaincre les acteurs concernés de prolonger sans rupture de charge la ligne A du tramway (à double voie) jusqu'à l'Aéroport dès la 3^o phase de construction.

Echéance : permanent

Responsables : SADBM, partenaires économiques

Mesure 5 : Agir pour le désenclavement de la zone d'influence économique de l'Aéroport

Convaincre les opérateurs concernés de terminer le bouclage complet à 2X3 voies de la rocade Ouest lors du Contrat de Projet Etat – Région (2007 – 2012)

Echéance : permanent

Responsables : SADBM, partenaires Economiques

Mesure 6 : Agir pour améliorer la liaison routière Aéroport - rocade

Convaincre les opérateurs concernés d'améliorer au plus vite la liaison directe aéroport / rocade Ouest (passage à 2X2 voies l'avenue R. Cassin et refonte de l'entrée à l'Aéroport)

Echéance : permanent

Responsables : SADBM, partenaires économiques

Mesure 7 : Mettre en place un Plan de Déplacement des Entreprises

Faciliter les déplacements des salariés en participant au Plan de Déplacement des Entreprises de Mérignac et en favorisant la mise en place d'un P.D.E. dans la zone terminale de l'Aéroport notamment pour inciter les personnels à l'usage des transports collectifs

Echéance : 2008

Responsables : SADBM, partenaires

Mesure 8 : Promouvoir le développement de l'observatoire de l'accessibilité de la zone aéroportuaire

Cet observatoire de l'accessibilité de la zone aéroportuaire doit permettre d'évaluer la progression du trafic automobile, de vérifier la fiabilité des prévisions, d'échanger toutes données techniques avec les autres grands acteurs (notamment CUB), et d'alerter sur l'urgence à réaliser les travaux indispensables

Echéance : 2007

Responsables : DDE, SADBM

Discussion:

Mesure 2 : M. LESTYNEK propose que les offres d'emploi de la plate-forme soient mentionnées sur le site Internet de l'aéroport.

Mesure 2 : Mme BARADAT indique que déjà 5 communes regroupent leurs offres d'emploi au sein du PLIE TECHNOWEST (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi) et suggère donc que l'aéroport se rapproche de cette initiative des collectivités locales.

Mesure 7 : M. LOUBRIE informe que le Conseil Régional qui gère les TER proposera en 2008 un fort cadencement des liaisons Bordeaux Arcachon et qu'il est opportun de réaliser une connexion entre la gare de Pessac et l'aéroport.

Mesure 7 : M. BAUDRY rappelle qu'un Plan de Déplacement des Entreprises a été mis en place dans sa commune. Un nouveau dispositif de transport de bus coordonné avec l'extension de la ligne A du tramway jusqu'au centre de Mérignac sera mis en service très prochainement avec un cadencement fort en journée. A moyen terme, le PLU a prévu une réservation de l'ordre de 7 m. par anticipation d'une desserte par un TCSP assurant une liaison directe entre l'aéroport et les 4 chemins. Il reste à travailler par ailleurs sur une liaison avec la gare de Pessac.

M. MARIE-ANNE pose le problème de la desserte de l'aéroport dans le cadre de la réalisation du Grand Contournement.

Mesures 5 et 6 : la mise à 2x3 voies de la rocade est un objectif majeur du plan routier à venir, mais malheureusement, il ne figure pas actuellement dans le Contrat de Projet.

Mesures 3 et 4 : Mme MOREAU pense qu'il est nécessaire de bien communiquer sur la desserte Tram et bus de l'aéroport suite aux 2 nouvelles lignes de bus mises en place.

Elle illustre la contradiction qu'il y a entre le développement du trafic routier lié à l'agrandissement des infrastructures et les objectifs de diminution de la pollution de l'air et des gaz à effet de serre en général.

Elle regrette par ailleurs que le thème de l'Environnement soit placé à la fin de la charte.

Enfin, elle pose la question du fonctionnement des Cies Low Cost qui génèrent du trafic contribuant ainsi à l'accroissement des gaz à effet de serre.

M. PERSONNE précise que les nouvelles Cies Low Cost, contrairement aux idées reçues, utilisent des avions récents qui consomment moins de carburant et donc génèrent moins de gaz à effet de serre que les avions plus anciens. Il cite les Cies My Air et Easy Jet dont la moyenne d'âge des flottes est de l'ordre de 4 ans.

L'aéroport, grâce à une politique tarifaire adaptée incite toutes les Cies (traditionnelles ou à bas coût) à la création de nouvelles lignes.

M. PENY indique qu'en raison de l'impact de la LGV d'ici 10 ans et d'un report de trafic important sur la SNCF, il est important que l'Aéroport de Bordeaux se développe à l'international et salue le dynamisme de celui-ci en la matière.

Poursuite de la présentation de M. LACOSTE :

2^{ème} partie : Concertation entre les acteurs

Concertation entre partenaires de la plate-forme aéroportuaire

Mesure 9 : S'informer des politiques environnementales des partenaires et échanger sur les bonnes pratiques.

Organiser une fois par an un échange entre les partenaires de l'Aéroport sur :
-les politiques environnementales respectives
-les actions mises en oeuvre par chacun

Echéance : à partir de 2008

Responsables : SADBМ, partenaires

Mesure 10 : Réaliser un guide des bonnes pratiques environnementales

Faciliter la sensibilisation des principaux acteurs du transport aérien aux questions environnementales en réalisant et diffusant un guide des bonnes pratiques environnementales compagnies – pilotes - contrôleurs

Echéance : 2007

Responsable : DGAC

Mesure 11 : Informer la DGAC des trajectoires inhabituelles

Transmettre à la DGAC les trajectoires inhabituelles enregistrées par le système de mesure du bruit et de suivi des trajectoires des avions

Echéance : à partir de 2007

Responsable : SADBМ

Concertation avec les mairies

Mesure 12 : Favoriser l'accès à l'aide à l'insonorisation pour les riverains les plus défavorisés

Recenser les riverains les plus défavorisés et étudier des solutions pour leur faciliter l'accès à l'aide à l'insonorisation de leurs logements

Echéance : 2007

Responsables : Mairies, SADBМ

Mesure 13 : Informer sur les procédures en vigueur

A la demande des mairies riveraines, les informer des procédures en vigueur au dessus de leur territoire

Echéance : à partir de 2007

Responsables : Mairies, DGAC, SADBМ

Mesure 14 : Alerter lors d'utilisation de procédures dégradées

Lorsqu'une modification est programmée, informer systématiquement les mairies de l'utilisation prolongée de toute procédure dégradée entraînant des trajectoires inhabituelles.

Echéance : à partir de 2007

Responsable : SADBМ

Mesure 15: Participer à l'orientation de l'urbanisation

A la demande des mairies riveraines, participer à l'orientation du développement de l'urbanisation à l'intérieur du PEB arrêté le 24 décembre 2004 ainsi que sous les trajectoires des avions.

Echéance : à partir de 2007

Responsables : Mairies, DDE, SADBМ

Mesure 16 : Faciliter l'information municipale sur l'Aéroport

A la demande des mairies riveraines, participer à la rédaction d'articles sur l'Aéroport dans les bulletins d'informations municipaux et participer à des réunions d'informations des riverains

Echéance : à partir de 2007

Responsables : Mairies, SADBМ, DGAC

Concertation avec les riverains

Mesure 17 : Donner les informations délivrées par le système de mesure du bruit et de suivi des trajectoires des avions

Accueillir les membres de la CCE et les riverains à l'Aéroport, et leur donner accès aux informations délivrées par le système de mesure du bruit et suivi des trajectoires des avions

Echéance : permanent depuis 2004

Responsable : SADBМ

Mesure 18 : Gérer le guichet unique

Gérer le « guichet unique » SADBМ/DGAC qui centralise les plaintes et les demandes d'informations

Echéance : permanent depuis 2002

Responsable : SADBМ

Mesure 19 : Optimiser la gestion des dossiers d'aide à l'insonorisation des logements des riverains

Simplifier les dossiers d'aide financière à l'insonorisation des logements et optimiser leur instruction et leur suivi afin de faciliter la démarche des riverains.

Echéance : 2008

Responsable : SADBМ

Mesure 20 : Réaliser un « Abécédaire » du riverain

Réaliser et diffuser un « abécédaire » répondant aux principales questions que se posent les riverains sur le trafic aérien, l'organisation, l'activité et l'environnement de l'Aéroport.

Echéance : 2009

Responsables : SADBМ, DGAC

Mesure 25 : Sensibiliser les personnels aux questions environnementales

Mettre en œuvre des opérations de sensibilisation des personnels aux règles environnementales de l'Aéroport.

Echéance : permanent

Responsable : SADBМ

Mesure 26 : Veiller à l'application par tous les partenaires des règles environnementales de l'Aéroport

Règlement d'exploitation, conditions générales d'achat, contrats et conventions,...

Echéance : permanent

Responsable : SADBМ

Mesure 27 : Produire un bilan environnemental annuel

Publier chaque année un bilan environnemental dans les différents domaines

Echéance : 2008

Responsable : SADBМ

Bruit

Mesure 28 : Restreindre l'usage des avions les plus bruyants :

Poursuivre la gestion des Chapitre 2 (autorisation et contrôle) et présenter annuellement en CCE le nombre et le type de Chapitre 2 et faux Chapitre 3 qui se sont posés sur l'Aéroport.

Echéance : permanent depuis 2003

Responsable : DGAC

Mesure 29 : Réduire le bruit au sol

Poursuivre l'effort d'équipement continu en groupes électrogènes pour limiter l'utilisation des APU.

Remplacer régulièrement les engins de piste à énergie fossile par des engins électriques

Echéance : permanent depuis 2003

Responsables : Compagnies aériennes, Assistants

Mesure 30 : Mesurer le bruit pour mieux le contrôler :

Continuer à exploiter le système de mesure du bruit et de suivi des trajectoires des avions, notamment pour contrôler le bruit et identifier les trajectoires inhabituelles

Echéance : permanent depuis 2004

Responsable : SADBМ

Mesure 31 : Former et informer les acteurs du transport aérien

Continuer à inclure les questions environnementales dans la formation continue des contrôleurs.

Echéance : permanent

Responsable : DGAC

Mesure 32 : Maîtriser l'urbanisation autour de l'Aéroport

Poursuivre les contrôles de conformité des permis de construire de logements à l'intérieur du PEB.

Echéance : permanent

Responsables : DGAC, Préfecture, Mairies, SADBМ

Mesure 33 : Veiller au respect des procédures

Etudier la mise en place d'un arrêté permettant de sanctionner le non respect des procédures moindre bruit.

Echéance : 2008

Responsable : DGAC

Mesure 34 : Améliorer les procédures et les trajectoires :

Etudier la possibilité de réduire la dispersion des trajectoires au décollage de la piste 23 vers le nord : réaliser une étude sur la mise en place d'une procédure GNSS au départ.

Echéance : 2009

Responsable : DGAC

Mesure 35 : Réaliser la carte de bruit de l'Aéroport

Elaborer la carte de bruit et le plan de prévention du bruit de l'Aéroport

Echéance : 2007 / 2008

Responsable : DGAC

Mesure 36 : Clarifier les règles d'urbanisation en zone C du PEB

Etudier au niveau national l'interprétation que l'on peut faire de la réglementation concernant les restrictions de l'urbanisation en zone C du PEB.

Echéance : 2009

Responsable : DDE

Mesure 37 : Encourager le développement de l'observatoire des permis de construire en zone de bruit

Evaluer la progression de l'urbanisation en mettant en place un observatoire des permis de construire des logements en zone de bruit.

Echéance : 2008

Responsable : DDE

Air

Mesure 38 : Mesurer la qualité de l'air sur le site et communiquer les résultats

Poursuivre régulièrement les campagnes de mesure de la qualité de l'air sur et autour de la plate-forme aéroportuaire, définir avec la CCE le positionnement des capteurs et communiquer les résultats.

Echéance : régulier depuis 2002

Responsable : SADBM

Mesure 39 : Améliorer l'information sur la qualité de l'air

Simplifier la mise en forme des résultats des campagnes de mesure de la qualité de l'air

Echéance : à partir de 2008

Responsable : SADBM

Eau et sols

Mesure 40 : Privilégier les produits les moins polluants ou biodégradables

Utiliser les produits les moins polluants ou biodégradables lorsque c'est possible (déverglacage, nettoyage, engrais...), et sensibiliser les partenaires à faire de même.

Echéance : permanent

Responsables : SADBM, partenaires
(Compagnies aériennes, assistants, sous-traitants...)

Mesure 41 : Réduire les risques de pollution

Installer un dessableur, un bassin contre les pollutions accidentelles ainsi qu'un séparateur à hydrocarbures à la confluence des fossés du bassin versant n°2 de la Devèze Nord.

Echéance : 2007

Responsable : SADBМ

Mesure 42 : Maîtriser la consommation d'eau

Poursuivre le plan d'actions pour maîtriser la consommation d'eau (ex : bâtiments, espaces verts,...)

Echéance : permanent

Responsables : SADBМ, partenaires

Déchets

Mesure 43 : Améliorer la gestion des déchets pour un meilleur taux de tri

Mettre en place des actions d'amélioration identifiées avec les acteurs concernés.

Echéance : 2008

Responsables : SADBМ, partenaires

Energie

Mesure 44 : Formaliser un plan d'actions d'économie d'énergie

Réaliser une étude sur l'ensemble des installations terminales (halls, bureaux, bâtiments techniques, parkings,...) permettant de consolider un plan d'actions d'économie d'énergie.

Echéance : 2008

Responsables : SADBМ, partenaires

Nota : Les **Mesures 28, 31, 33, 34 et 35** sont présentées par M.MORNON et les **Mesures 36 et 37** par M. KOROBOFF.

Discussion :

M. PENY propose de remplacer le terme Respect de l'Environnement en lui préférant les notions de Préservation ou Protection de l'Environnement

Mesure 28 : M. MORNON indique que les dérogations accordées aux aéronefs du Chapitre II sont gérées directement par un service de la DGAC à Paris et qu'il est très difficile d'intervenir à ce niveau.

M. LOUBRIE observe que ce type d'aéronefs (Antonov par ex.) est en voie de disparition.

Mesure 29 : M. THIEBAUGEORGES expose la politique environnementale de la Cie Air France. La mise en place du ciel unique européen devrait permettre une diminution de 15 % des consommations de carburant.

Air France agira en renouvelant régulièrement sa flotte avions mais aussi son parc d'engins au sol en concertation avec ses partenaires.

Mesure 36 : M. THIEBAUGEORGES fait remarquer qu'un PEB protecteur oriente l'urbanisation et permet ainsi de limiter la gêne ressentie par les riverains.

Mesure 31 : M. MORNON précise que la sensibilisation aux questions environnementales est incluse dans la formation continue des contrôleurs.

Mesure 33 : M. MORNON rapporte qu'il s'agit tout d'abord de mettre à l'étude ce dispositif avant la mise en place effective de sanctions envers les Cies ou les pilotes. En dernier lieu, ce dispositif pourrait aboutir à la publication des sanctions et à un bilan annuel.

Mesures 32 et 36 : M. PENY demande à ce que ces 2 mesures soient regroupées car elles traitent de thèmes très proches liés à l'urbanisme.

Mesure 36 : M. DOUGADOS estime qu'une clarification est nécessaire en ce qui concerne l'aménagement de la zone C du PEB. Le PEB touche le centre historique du bourg et nuit à son développement.

Mesure 37 : M. KOROBOff indique que l'observatoire des permis de construire existe déjà mais qu'il faut le développer.

M. MORNON ajoute qu'une étude commandée par le Ministère de l'Environnement est en cours et que l'aéroport est un des sites pilotes.

Mesure 38 : Mme MOREAU souhaite qu'une concertation soit instaurée avec AIRAQ pour le positionnement des capteurs, en particulier du côté de la station de stockage et de distribution des carburants et qu'une étude basée sur le cycle LTO (Landing and Take-off) soit également menée.

Mesure 39 : Mme MOREAU approuve la mesure et souligne la nécessité de rendre le bilan des campagnes de mesures plus compréhensible.

Mesure 42 : Mme MOREAU demande où en est la démarche de renouvellement du forage de l'aéroport.

M. HOUBRE précise qu'une étude de faisabilité et de rentabilité est en cours et que la décision de le réaliser sera prise l'année prochaine.

M. LOUBRIE demande où en est la mise en place d'une vanne de confinement d'une pollution éventuelle sur l'émissaire Hestigeac.

M. HOUBRE répond que la mise en place de cet ouvrage est conditionnée à la réalisation du doublet de piste et donc non programmée à ce jour.

A la fin de la discussion, les membres de la CEE approuvent ce projet de Charte sous réserve de l'intégration des modifications demandées. La signature officielle interviendra à la rentrée entre la Préfecture et l'Aéroport.

2. PRESENTATION DE LA CARTE DE BRUIT DE L'AERODROME

La présentation est assurée par M. MORNON à l'aide d'une projection.

Elle s'appuie sur le dossier technique remis aux participants dans la convocation.

La réglementation européenne et française prévoit la réalisation d'une carte stratégique du bruit aux abords des principales infrastructures de transport (routier, aérien et ferroviaire) ainsi que dans les grandes agglomérations. Ces cartes sont destinées à permettre l'évaluation globale de l'exposition au bruit et à établir les prévisions générales de son évolution.

Compte tenu de son importance, l'aéroport de Bordeaux fait partie des plates-formes concernées pour l'élaboration d'une carte de bruit. Et, cette carte devait être réalisée au plus tard le 30 juin 2007.

Ce document est une représentation graphique de l'année écoulée et à long terme des données relatives à une ambiance sonore en fonction d'indicateurs de bruit en dB(A). Les zones de bruit dépassant une valeur limite sont matérialisées sur cette carte et dans la notice explicative jointe sont précisés l'évaluation de la population, le nombre d'écoles et d'hôpitaux exposés dans les différentes tranches de niveaux sonores.

Pour ce qui concerne l'aéroport de Bordeaux, les données sont celles du trafic réel de l'année 2006 et les hypothèses de développement du trafic à 15 ans telles que retenues pour le plan d'exposition au bruit de l'aéroport.

Cette carte est destinée à **l'information** du public sur l'exposition au bruit actuelle et à venir. Elle ne s'accompagne pas de contraintes (contrairement au plan d'exposition au bruit qui peut limiter les constructions ou le plan de gêne sonore qui définit des zones où l'insonorisation peut être subventionnée). Elle sera consultable en ligne sur le site de la préfecture de la Gironde.

La carte de bruit sera suivie en 2008 par la mise en place d'un plan de prévention (échéance avril).

M. MORNON précise que des réunions préparatoires seront à organiser à partir de septembre. Les membres de la CCE seront invités à participer à ces réunions selon le même principe que lors de la rédaction de la charte de développement durable.

M. DOUGADOS émet des doutes quant aux hypothèses long terme qui ont été retenues.

Il s'excuse auprès des membres de ne pas pouvoir assister à la fin de la réunion et précise qu'en cas de vote, il s'oppose à cette carte de bruit.

M. LOUBRIE souhaite, concernant les procédures de décollage de la piste 23, une déviation vers le sud (altération de cap) et une prolongation des 3 nautiques de façon à éloigner les trajectoires du centre bourg.

M. LACOSTE répond, d'un point de vue purement acoustique, qu'une réduction sensible (de l'ordre de 6 dB) du niveau de bruit perçu au centre de l'agglomération supposerait de doubler la distance entre la trajectoire de l'avion et le centre de la commune. Cette hypothèse n'est pas réaliste car elle supposerait le survol du golf et l'ouest de la commune de Pessac.

Mme MOREAU s'interroge sur les hypothèses long terme prises en compte dans la carte de bruit et notamment le nombre de vols de nuit en forte augmentation.

M. MORNON répond que ce sont les mêmes hypothèses que celles prises pour l'établissement du PEB.

M. KOROBOFF précise que l'on ne peut plus revenir en arrière concernant les hypothèses du PEB. Une cohérence doit être maintenue au niveau des différentes cartes de bruit.

M. LESTYNEK souligne que même si les hypothèses peuvent paraître optimistes, il est bon que le PEB soit le plus protecteur possible.

M. LACOSTE fait remarquer que les courbes isophones doivent être tracées à partir de 55 dB(A) pour les aérodromes alors qu'elles ne doivent être tracées qu'à partir de 68 dB(A) pour le trafic routier et 73 dB(A) pour le ferroviaire.

M. JOURDAIN demande qu'elle est la durée de validité de cette carte de bruit.

M. MORNON indique qu'elle est réexaminée ou révisée au moins tous les cinq ans.

3. QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion de la CCE se tiendra en fin d'année à une date à déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, M. PENY lève la séance.